

NOTRE PAYS DEVANT LA GUERRE

La mobilisation générale de l'armée en Suisse

M. Pilet-Golaz, président de la Confédération lance un appel au peuple suisse

BERNE, 10. — Voici le texte de la déclaration que M. Pilet-Golaz, président de la Confédération, a lue vendredi à 13 h. 30, et qui a été transmise par les trois émetteurs nationaux :

Confédérés, Suisses, mes frères !
Néfastes fut la nuit dernière, vous le savez. Douloureuse aussi. La guerre s'est saisie de nouvelles et pitoyables victimes. Trois pays amis sont entraînés dans l'effroyable tourmente. Notre patrie, elle, est toujours épargnée. Mais si nul danger immédiat, direct, ne la menace, je vous l'affirme, la situation créée par les événements est sérieuse. La mise en mouvement du front occidental l'a profondément et gravement modifiée. Son évolution rapide peut nous placer devant des éventualités redoutables. Il faut être prêt. C'est pourquoi le Conseil fédéral, sûr de la volonté unanime du peuple et résolu à remplir strictement les devoirs d'une neutralité séculaire, proclamée, scrupuleusement observée, solennellement reconnue, et qu'il fera respecter envers et contre tous, a pris ce matin les décisions qu'imposaient les circonstances. L'entrée en Suisse des étrangers fera l'objet d'une surveillance redoublée. Seule la division fédérale de police pourra donner les visas. Le trafic voyageurs et marchandises aux frontières des pays belligérants sera strictement contrôlé.

Enfin et surtout, l'armée entière sera remise sur pied samedi. Ainsi, de tous côtés, nous serons au seuil du pays pour le défendre contre n'importe quel agresseur.

La charge en sera lourde pour la nation, mais elle est nécessaire. Vous comprendrez et vous approuverez cette précaution.

Ce n'est qu'une précaution indispensable. Les soldats feront leur devoir quoi qu'il arrive. Nous n'en doutons pas. Les civils feront leur. Calme et sang-froid sont les mots d'ordre. Pas d'inquiétude injustifiée, pas de nervosité, la tranquille résolution. Pénalité et mesure dans les jugements. Les sentiments sont d'autant plus forts et plus purs qu'ils sont dépouillés de passion. Fermeté et union. Le temps n'est plus aux discussions, aux hésitations. Serrons les coudes. Vouloir, agir. Méfiez-vous des nouvelles sensationnelles. La guerre des nerfs est la plus dangereuse. Gardez devant les bruits fantastiques et sorniois votre sens critique. N'y croyez pas et ne les propagez jamais. Nous vous dirons nous-mêmes la vérité.

Ayez confiance dans les autorités. Elles veillent et vous font confiance à leur tour. Tendez nos énergies pour le salut du pays, de la Suisse neutre, loyale et libre. Redoublons de vigilance et de courage. Que Dieu nous inspire et nous donne sa force !

La journée au palais fédéral

Notre correspondant de Berne nous écrit :

De nouveau, des événements internationaux d'une extrême gravité ont surpris l'opinion publique suisse. Dans les milieux officiels même, on ne s'attendait pas à une modification aussi soudaine de la situation sur le front occidental. Certes, les mesures prises en Hollande ces jours derniers indiquaient bien que les Néerlandais s'attendaient à quelque chose, mais, jeudi soir encore on croyait distinguer quelques symptômes de détente et l'attention se portait toute vers le sud-est de l'Europe.

Or, dès les premières informations, il fallut bien se rendre compte que, cette fois, le front occidental se mettait en mouvement et que le théâtre d'une guerre montrant son vrai visage, se rapprochait dangereusement de notre pays.

Le Conseil fédéral, toutefois, ne voulut pas agir précipitamment. Les nouvelles reçues n'exigeaient d'ailleurs pas une action immédiate. Il était convoqué en séance ordinaire pour neuf heures et n'avait pas le début de sa réunion. Mais, à 10 h. 40, la voiture du général s'arrêtait devant le département politique et le commandant en chef de l'armée était aussitôt introduit dans la salle des délibérations. Il y resta trois quarts d'heure environ puis se rendit pour se rendre au département militaire. Tôt après, la séance du Conseil fédéral était levée et le chancelier donnait lecture, aux journalistes, du communiqué annonçant la mobilisation générale et les autres mesures de sécurité.

Quant à la réaction officielle à l'égard des récents événements et de

l'extension de la guerre à des petits pays neutres et amis, elle se reflète avec une parfaite dignité dans l'allocution de M. Pilet-Golaz radiodiffusée vendredi à 13 h. 30.

On y relèvera, en particulier, la mise en garde contre les exagérations, contre les fausses nouvelles et tout ce qui peut agiter l'opinion publique, par conséquent affaiblir le moral de la nation. Plus que jamais les mots d'ordre doivent être : confiance, discipline et sang-froid.

G. P.

La mobilisation générale

Quelques précisions communiquées par l'état-major de l'armée

Ne doivent pas entrer en service : 1. Les hommes dispensés du service actif ; 2. Les hommes en congé à l'étranger.

Les soldats dispensés doivent se présenter, à moins qu'il s'agisse de dispensés pour la guerre d'une façon durable ou jusqu'à nouvel ordre.

L'entrée en vigueur de l'horaire de guerre

BERNE, 10. — L'horaire de guerre est entré en vigueur la nuit dernière. Les horaires-affiches apposés dans les gares et locaux publics indiquent les trains de voyageurs qui sont, dès cette date, à la disposition du public.

Pour l'entrée en service sur les places de rassemblement, les hommes appelés sous les armes utiliseront les trains prévus à l'horaire de guerre, ainsi que les trains spéciaux mis en marche par les gares.

Une grave violation de notre territoire

Un avion étranger a jeté dix-sept bombes près de Delémont

BERNE, 10. — Hier vendredi, à 5 h. 16, un avion étranger a jeté des bombes près de Courrendlin. La voie ferrée a subi quelques dégâts. Cependant, les communications ferroviaires sont maintenues. Le matin, des avions étrangers ont survolé le territoire suisse près de Bâle.

Le nombre des bombes qui ont été jetées sur la région de Courrendlin est exactement de dix-sept.

Le récit d'un témoin

Un témoin de ces bombardements, domicilié près de la gare de Delémont, a fait les déclarations suivantes :

« Il était 5 h. 15 du matin quand je fus réveillé par le vrémissement de moteurs d'avion. Je me mis à la fenêtre et j'aperçus un gros bombardier venant de Glovelier et se dirigeant contre le sud-est. Peu après, alors que l'appareil survolait la route Delémont - Courrendlin, j'entendis une dizaine de détonations extrêmement violentes qui ébranlèrent les vitres de tous les appartements de Delémont. Cet appareil venait de lâcher dans l'espace de quelques minutes des bombes qui tombèrent non loin de la petite usine électrique des usines Rondex à Delémont. Immédiatement après, l'appareil prit la fuite accompagné d'autres avions. Les projectiles atteignirent la voie ferrée Delémont-Moutier près de

Courrendlin. Il fallut introduire ce matin, sur ce tronçon, la traction à vapeur. Les vitres d'une habitation se trouvant à proximité de cette usine électrique volèrent en éclats.

On a compté, ce matin, dans les champs 12 trous d'obus mesurant 50 cm. à 1 m. de profondeur et d'un diamètre d'environ 1 m. Un obus, tombé dans la Birse, a soulevé le cailloux du fond provoquant un monticule d'un diamètre de 50 cm.

Ces projectiles sont des obus brisants, c'est-à-dire que dès leur contact avec le sol ils volent en éclats. Une personne a ramassé la tête d'un de ces obus. Les marques se trouvant sur cette pièce permettraient d'établir la nationalité du bombardier. Comme bien on le pense, cette affaire a soulevé une grosse émotion à Delémont.

Un train de marchandises venait de quitter Courrendlin pour Moutier et n'a subi aucun dégât.

Chronique régionale

LE SAINT-ESPRIT A L'ŒUVRE

Dieu est Esprit, dit St Jean. Il le savait bien lui qui, avec les autres apôtres, avait vécu la Pentecôte. Il savait tout le sens de ces trois mots.

Alors qu'ils étaient en prière dans la chambre-haute, à Jérusalem, l'Esprit les avait saisis. Il avait fallu descendre dans la rue, abandonner l'abri des quatre murs, quitter leur petit cénacle fraternel et tenter la grande aventure. Il avait fallu, à la fois tremblants et brûlants d'amour, aller rendre témoignage à Jésus, leur Seigneur, devant la foule railleuse, ou hostile. Ils avaient été obligés d'aller dire ces choses incroyables : « Celui que vous avez crucifié comme un brigand, entre deux brigands, nous l'avons vu ressuscité. Il est vainqueur, il est vraiment le Christ. »

Dieu est Esprit. C'est Dieu qui oblige. C'est Dieu qui saisit l'esprit des hommes, y forme une certitude, ou du moins une conviction proche de la certitude. C'est lui qui donne une tâche, une manière de vivre, un devoir, ou dit aussi : une vocation. C'est encore lui qui pousse en avant ses apôtres, ses martyrs, ses témoins, ses prophètes. « Allez, évangélisez. Dites au monde perdu que je suis venu en Christ pour le sauver. Dites qu'il y a là une espérance, la seule espérance ! »

Les apôtres sont allés, l'esprit tout rempli de lumière et de force. Ils n'ont pas éteint l'Esprit par des : « ça quoi bon ? Je ne puis. » Ils ont cru, c'est pourquoi ils ont parlé et leur parole fut rendue efficace. Ils ont cru à l'Esprit qui leur parlait, qui voulait parler par eux et l'Eglise est née de leur obéissance et la Pentecôte est devenue fête de la chrétienté dans tout le monde.

Dieu parle encore. Son Esprit est vivant et efficace dans notre monde en perdition. Il y a encore des disciples qui, dans la foule immense des railleurs et des indifférents, doivent dire et disent : « Jésus est le Christ, le Sauveur, le seul Sauveur. » Et il y a encore des âmes qui reçoivent ce message, y attachent leur foi, y puisent courage et espoir.

Chrétiens, en ce temps de ténèbres où le monde a foi en la puissance des armements et en l'habileté des diplomates, fêtons la Pentecôte dans la foi au Saint-Esprit qui éclaire, sanctifie et console et fait toutes choses nouvelles. Obéissant à ses ordres, nous rendrons le témoignage irrécusable de nos vies régénérées. Sauveons-nous qu'avant d'agir en public, les apôtres ont beaucoup prié en secret. Ayant prié, ils furent obligés d'agir.

Eglise nationale neuchâteloise.

Eglise indépendante neuchâteloise.

AUX MONTAGNES

LA CHAUX-DU-MILIEU
Deux fugitifs autrichiens arrêtés

Jeudi matin, à la Chaux-du-Milieu, aux environs de 9 heures, une patrouille de chasse, en collaboration avec la douane, a procédé à l'arrestation de deux soldats autrichiens qui se sont échappés d'un camp de prisonniers en France. Ils faisaient partie d'un groupe de 11 hommes qui parvinrent à prendre la fuite. Les deux fugitifs campaient dans la région marécageuse de la Chaux-du-Milieu. S'étant présentés à la ferme Vermot pour obtenir du lait et des allumettes, ils éveillèrent les soupçons de la fermière qui avisa la douane et l'armée.

LA VILLE

Un appel flatteur

Le Conseil d'Etat de Bâle-Ville a nommé professeur extraordinaire M. Manfred Reichel, privat-docent, de Neuchâtel, en le chargeant de cours de paléontologie à l'Université de Bâle.

Le Conseil d'Etat reçoit « La Gloire qui chante »

Malgré la gravité des événements qui faisaient l'objet des conversations générales, hier matin déjà, le Conseil d'Etat a tenu à ne rien changer à la petite manifestation qui avait été prévue en l'honneur du détachement jurassien de « La Gloire qui chante ».

Les quelque deux cents acteurs et actrices, chanteurs et musiciens ont visité hier matin le château et la collégiale sous la conduite de MM. L. Thévenaz et L. Montandon. Puis, le Conseil d'Etat au complet a reçu dans la cour du cloître nos hôtes de quelques jours. Une collation fut servie qui fut fort appréciée autant pour la façon originale dont elle avait été prévue que pour la gentillesse qui présida au service.

M. Ernest Béguin, président du gouvernement neuchâtelois, prononça quelques paroles venues du cœur et remercia le détachement jurassien pour le réconfort qu'il nous a apporté en ces heures pénibles. Puis M. Ernest Kaeser, président du comité d'organisation dit avec beaucoup de chaleur l'impression profonde que « La Gloire qui chante » a produite à Neuchâtel.

Les deux orateurs furent très applaudis. Le capitaine Baillif tint à remercier les autorités — pendant que ses hommes étaient au garde à vous — pour leur accueil. Cette petite manifestation fut terminée par des chants jurassiens exécutés par la fanfare et qui furent tous très applaudis.

La dernière représentation de « La Gloire qui chante » a eu lieu hier soir. Elle eut, nous dit-on, un caractère particulièrement émouvant en raison des événements.

Soldat motocycliste blessé

Un soldat descendant l'Ecluse à moto, hier à 12 h. 50, a dérapé et s'est jeté contre un rocher. Il a été blessé à la jambe et conduit à l'hôpital des Cadolles.

Souscription en faveur de la Pologne

Anonyme, 10 fr. — Total à ce jour : 586 francs.

AVIS URGENTS

Le pasteur et Madame Louis SECRETAN - DE PERROT ont la joie de faire part de la naissance de leur fils

Etienne-Valdo

La Côte-aux-Fées, 10 mai 1940.

La FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL est le moyen le plus pratique pour faire connaître votre entreprise ou vos produits.

Malgré tout n'oublions pas que c'est demain la fête des mamans

Les événements se précipitent, et le cher projet que nous avions fait de fêter demain comme d'habitude toutes les mamans passe au second plan.

Qu'importe ! Quelles que puissent être nos inquiétudes, n'oublions pas d'accorder, en ce deuxième dimanche de mai, une pensée de reconnaissance aux mères. De reconnaissance et d'amour. Faisons tous comme cet enfant que la lecture du journal semble fort intéresser mais qui pense néanmoins : « Tout ça ne m'empêchera pas de fêter ma maman demain. »

Oui, fêtons les mères. Apportons-leur, au milieu de l'anxiété qu'elles ressentent plus douloureusement encore que nous peut-être, un peu de réconfort. Et pour celles qui ne sont plus là, redisons avec le poète :

A vous aussi des fleurs, mères qui n'êtes plus,
Mais dont le souvenir rayonne en nos demeures.
J'évoque, avec émoi, tout ce qui vous a plu
Au rythme des saisons qui vinrent et qui meurent.

Au pays inconnu que nous nommons le Ciel,
Mères, vous souvenez-vous des printemps de la terre ?
Des joyeux chœurs d'enfants aux matins de soleil
Et des prés étoilés de pâles primevères ?

Autour de vos portraits quand nous mettrons ces fleurs
Comme à l'autel sacré où les genoux fléchissent,
Vos yeux divinisés versent-ils quelques pleurs
Sur nos pieuses mains et sur les frais calices ?

Ces clairs bouquets de mai sont faits de souvenirs.
Mères, voici nos fleurs et daignez nous bénir !

L. K.-A.



Phot. A. Acquadro, la Neuveville

La publication

de la

Feuille d'avis de Neuchâtel sera retardée

en raison de la mobilisation générale de notre armée

Vu le grand nombre d'employés et d'ouvriers appelés sous les drapeaux, il est impossible de maintenir deux équipes : celle de nuit sera supprimée. En conséquence, le journal paraîtra dorénavant à Neuchâtel dans la matinée, probablement vers 11 heures. Pour le dehors, la distribution est liée à l'horaire de guerre qui est entré en vigueur à minuit.

Contrairement à ce qui a été annoncé, la « Feuille d'avis de Neuchâtel » paraîtra lundi de Pentecôte.

En pays fribourgeois

La fin de la session du Grand Conseil

(c) Le Grand Conseil a terminé hier sa session de mai. Il a voté un crédit de 300,000 fr. pour venir en aide, par prêt ou subside, à des industries nouvelles ou susceptibles de développement. Sur ce montant, 30,000 fr. seront remis, à titre de subvention, à l'Association de cautionnement des arts et métiers.

Le plus intéressant débat de la matinée a porté sur les affaires de l'hôpital cantonal. M. Piller, conseiller d'Etat, a déclaré que l'action civile était ouverte contre l'ancien gérant, M. Charles Chassot, pour une somme de 77,000 fr. Le conseil d'administration est fermement décidé à récupérer cette somme, étant donné que les responsabilités sont clairement établies par le règlement. Deux membres de la commission ont versé 15,000 fr., et la caissière coupable a restitué 4000 fr. sous la forme de son droit à la retraite.

Le président a donné connaissance de la pétition de M. Auguste Genoud, réclamant une action plus énergique contre les éléments nazis du canton et de l'université. Cette pétition a été renvoyée à la commission.

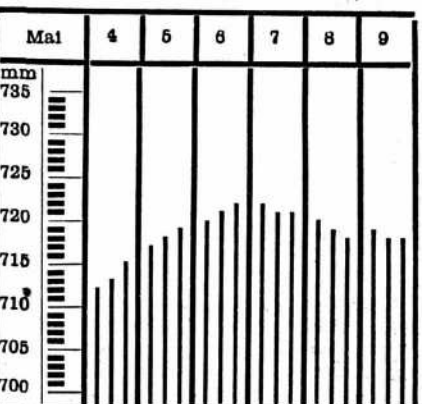
L'affaire de la Société électrique de Bulle

(c) La préfecture de la Gruyère a procédé à l'arrestation du caissier Jean-Marie Gremion, auteur des malversations commises à la Société électrique de Bulle, et qui atteignent à ce jour le montant de près de 100,000 fr. Les investigations comparables se poursuivent.

Incinérations
Corbillards
Rue des Poteaux
fabricant
Maison Gilbert
Tél. 51.895

Observatoire de Neuchâtel

9 mai
Température : Moyenne 15.0 ; Min. 7.6 ; Max. 22.4.
Baromètre : Moyenne 718.5.
Vent dominant : Direction : sud-est ; force : faible.
Etat du ciel : Clair le matin ; nuageux l'après-midi. Coup de tonnerre à 15 h. 30 ; joran l'après-midi.



Niveau du lac, 9 mai, à 7 h. : 429.90
Niveau du lac, 10 mai, à 7 h. : 429.89

Je serai toujours avec toi, heureux sont dès à présent les morts qui meurent au Seigneur ! Oui, dit l'esprit, car ils se reposent de leurs travaux et leurs travaux et leurs œuvres les suivent.

Apoc. XIV.

Je serai donc toujours avec toi, tu m'as pris par la main droite et puis tu me reconnais dans ta gloire.

Psaume 73.

Monsieur Ali Aubert ; Madame et Monsieur E. Beyerle-Aubert et leurs filles Rose-Marie, Eliane et Claudine, à Monruz ; les familles Albert Nydegger-Fallet, à Saint-Martin, Arthur Dessalles-Fallet, Auguste Gaffner-Fallet, à Dombresson ; Madame veuve Gustave Brandenier-Fallet, à Monruz ; les fils de feu E. Richéme, à Neuchâtel ; Madame et Monsieur Fritz Sigrist-Aubert, aux Geneveys-sur-Coffrane ; Mademoiselle Jeanne Aubert, à Villiers, ont le chagrin de faire part de la grande perte qu'ils viennent d'éprouver en leur très chère et vénérée épouse, maman, grand-maman, sœur, tante,

Madame Clara AUBERT

née FALLET

que Dieu a rappelée à Lui après quelques jours de pénibles souffrances, dans sa 66ème année, samedi 11 mai 1940.

Le lieu et le jour de l'ensevelissement seront indiqués ultérieurement.

Monsieur et Madame Georges Perrenoud-Brunner ; Monsieur André Perrenoud ; Mademoiselle Edmée Perrenoud ; Monsieur et Madame Samuel Perrenoud et leurs enfants, ainsi que les familles Perrenoud, Brunner, Perret, Obrist, Spycher et leurs familles, ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur cher fils, frère, neveu et cousin,

Monsieur Pierre PERRENOUD

mort dans la paix de son Seigneur, après une longue maladie, à l'âge de 24 ans.

Neuchâtel, le 9 mai 1940.

(Petit-Catéchisme 4.)

Christ est ma vie et la mort m'est un gain. Phil. I, 21.
Heureux ceux qui procurent la paix. Matth. V, 9.

L'ensevelissement, sans suite, aura lieu samedi 11 mai, à 13 heures. Culte au domicile mortuaire à 12 h. 30.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part

Les membres de la Société fraternelle de Prévoyance sont informés du décès de

Monsieur Pierre PERRENOUD

membre de la société.

Le comité.

